



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents, Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud et Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

#### 01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

#### 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOMENT DE REFLEXION ET PENSEE

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 15 ET 22 NOVEMBRE 2021
04. SUIVI AUX PROCES-VERBAUX
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
  - 06.01. Information fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
  - 06.02. Résolution calendrier des séances ordinaires 2022
  - 06.03. Résolution pour paiement de factures en décembre 2021
  - 06.04. Résolution pour date de la séance extraordinaire du budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisations (PTI)
  - 06.05. Résolution rapports d'audit
  - 06.06. Intérêt pour information sur le fonctionnement et les mandats de la MRC de L'Islet
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
  - 07.01. Rapport du directeur incendie
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
  - 08.01. Rapport du directeur en voirie
  - 08.02. Transport adapté accès L'Islet et signature contrat notarié
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
  - 09.01. Service de collecte des matières résiduelles et recyclables
  - 09.02. Adoption du budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet-Montmagny
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)
  - 10.01. Nouveau taux horaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
11. DEMANDES DIVERSES :
12. VARIA :
13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
14. CORRESPONDANCE
15. CLOTURE DE LA SEANCE



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### **Résolution 170 -12-2021**

Le conseiller Damien Jean propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu unanimement.

### **03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 22 NOVEMBRE 2021**

#### **ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 novembre 2021 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

#### **EN CONSÉQUENCE, Résolution 171-12-2021**

Le conseiller Jonathan Duval propose que le procès-verbal du 15 novembre 2021 soit accepté, tel quel, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu unanimement.

#### **ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 novembre 2021 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

#### **EN CONSÉQUENCE, Résolution 172-12-2021**

Le conseiller Damien Jean propose que le procès-verbal du 22 novembre 2021 soit accepté, tel quel, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu unanimement.

### **04. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

Rien de spécial

### **05. COMPTES À PAYER**

#### **ATTENDU QUE**

les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

#### **ATTENDU QUE**

sous la résolution 10-01-2021, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2020 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

#### **EN CONCLUSION, Résolution 173-12-2021**

Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que tous les

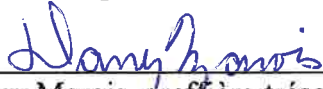


N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 8 933.84 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

  
Dany Marois, greffière-trésorière

### 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

#### 06.01. Information sur la fermeture du bureau pour les Fêtes

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 24 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclus.

#### 06.02. Résolution calendrier des séances ordinaires 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 174-12-2021**  
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu unanimement d'adopter le calendrier suivant :

Les séances ordinaires du Conseil municipal débutent toujours à 19h.

Les dates sont :  
lundi 17 janvier 2022 ;  
lundi 7 février 2022 ;  
lundi 7 mars 2022 ;  
lundi 4 avril 2022 ;  
lundi 2 mai 2022 ;  
lundi 6 juin 2022 ;  
lundi 4 juillet 2022 ;  
lundi 15 août 2022 ;  
mardi 6 septembre 2022 ;  
lundi 3 octobre 2022 ;  
mardi 1er novembre 2022 ;  
lundi 5 décembre 2022 ;

Un avis public du contenu de cette résolution sera affiché conformément à la loi.

#### 06.03. Résolution pour paiement de factures en décembre 2021

##### **Résolution 175-12-2021**

Le conseiller Damien Jean propose que les factures qui entreront en décembre soient acquittées sur réception afin qu'il y en ait le moins



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

possible en circulation au 31 décembre 2021, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu unanimement.

### **06.04. Résolution pour la date de la séance extraordinaire du budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisations (PTI)**

#### **Résolution 176-12-2021**

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu unanimement que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 20 décembre 2021 à 19 h ; un avis public sera affiché.

### **06.05. Résolution rapports d'audit**

#### **Résolution 177-12-2021**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement d'accepter le dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

### **06.06. Intérêt pour information sur le fonctionnement et les mandats de la MRC de L'Islet**

Le Conseil est intéressé à une présentation virtuelle sur le fonctionnement et les mandats de la MRC de L'Islet.

## **07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)**

### **07.01. Rapport du directeur incendie**

Le Maire fait lecture du rapport, préparé par le directeur, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

## **08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)**

### **08.01. Rapport du directeur en voirie**

Rien de spécial. Le directeur est maintenant sur appel.

### **08.02. Transport adapté Accès L'Islet et signature contrat notarié**

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté est une obligation municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet n'organise pas d'offre de transport adapté pour ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet est un organisme mandataire en transport adapté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet délègue cette responsabilité à la MRC de L'Islet pour l'année 2022 ;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet adopte la tarification demandée aux usagers en vigueur depuis le 3 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet participe à l'organisation du transport adapté sur son territoire en versant une participation financière de 2 195 \$ à la MRC de L'Islet ;
- EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 178-12-2021**  
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet délègue pour l'année 2022 à la MRC de L'Islet sa responsabilité en transport adapté et verse une participation financière de 2 195 \$ à cette dernière.

**Résolution 179-12-2021**

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu unanimement d'accepter que la greffière-trésorière signe le document notarié de la dissolution de la personne morale Transport Adapté L'Islet Nord car le tout est repris par la MRC de L'Islet.

### 09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

#### 09.01. Service de collecte des matières résiduelles et recyclables

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Aubert est responsable de la cueillette des matières résiduelles et recyclables de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet via une entente intervenue le 12 février 2007 et renouvelée annuellement depuis ;
- CONSIDÉRANT** une correspondance reçue en date du 7 octobre 2021 de la part de la Municipalité de Saint-Aubert qui avait pour objet l'arrêt de leur service en date du 1<sup>er</sup> février 2022, dû à leur camion vieillissant ;
- CONSIDÉRANT** une rencontre entre Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Aubert et Sainte-Louise, durant laquelle les deux municipalités recevant actuellement le service de cueillette de Saint-Aubert ont demandé un prolongement de service jusqu'à la fin de la présente démarche de regroupement du



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

service de cueillettes, ainsi qu'une révision des coûts de l'entente, afin d'alléger le fardeau financier de la Municipalité de Saint-Aubert face à leur service actuel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Aubert a fait une offre de modifications à l'entente intermunicipale en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 180-12-2021**  
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu unanimement d'accepter les modifications à l'entente avec la Municipalité de Saint-Aubert pour l'année 2022, soient :

- Une prolongation de l'entente jusqu'à la terminaison de la présente démarche de regroupement des municipalités de St-Damase-de-L'Islet, Ste-Louise, St-Roch-des-Aulnaies, l'Islet et St-Aubert ;
- Une majoration de 27.5% (incluant une indexation de 2.5% pour tenir compte de l'indice d'augmentation des prix à la consommation) pour l'année 2022 ;
- Advenant un bris majeur au cours de cette période de prolongation au camion servant à la cueillette et au transport des matières résiduelles et recyclables, la Municipalité de St-Damase-de-L'Islet désire recevoir un avis et la cause du bris majeur et elle s'engage à défrayer les frais de location d'un camion jusqu'à concurrence de 10 heures par semaine, et ce, sur une période maximale de 1 mois ; advenant le cas où la période maximale ne pourrait être respectée, une nouvelle rencontre pour rediscuter des modalités de la présente entente est requise.

### **09.02. Adoption du budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet-Montmagny**

#### **Résolution 181-12-2021**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte le budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet-Montmagny indiquant des revenus et dépenses de 761 707 \$ et la contribution municipale évaluée à 8 261 \$ pour la part de la Municipalité.

### **10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)**



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### 10.01. Nouveau taux horaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies ont confié à la MRC de L'Islet le mandat d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme locaux de même que pour le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour les services rendus aux municipalités, une facturation est effectuée et qu'elle doit représenter les coûts réels engendrés pour donner ces services ;
- CONSIDÉRANT QU'** en 2018, le taux horaire a été fixé par résolution à 55,00 \$/heure ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce taux horaire n'a pas été révisé depuis 4 ans et qu'avec le taux d'inflation les salaires et autres charges ont augmenté ;
- EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 182-12-2021**  
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux horaire pour les travaux d'inspection dans les municipalités dont le mandat a été confié à la MRC de L'Islet soit fixé à 60,00 \$/heure et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.).

### 11. DEMANDES DIVERSES :

- Prix de fin d'année au Collège de Ste-Anne-de-La-Pocatière : Unanimement, le Conseil décide d'en reparler en février 2022 ;
- Le Havre des femmes : collaboration est demandée par le port du ruban blanc, symbole de paix, solidarité et d'engagement à la non-violence ;
- Tourisme L'Islet : unanimement le Conseil décide de refuser l'offre de publicité sur le panneau éclairé près de l'autoroute 20 avec tarification.

### 12. VARIA

Rien

### 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE





MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

N° de résolution  
ou annotation

Aucune et seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

**14. CORRESPONDANCE**

Tous les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 183-12-2021**

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 46.

Maire

D.G./greffière-trés.